

Montreuil, le 19 décembre 2007

SNEFOS : 14 passage Dubail - 75010 Paris
SOP : 11 bis rue Eugène Varlin - 75010 Paris

Mesdames,
Messieurs,

La Commission Mixte Paritaire des FJT était convoquée par le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité - Direction générale du travail le 12 décembre 2007 à 10 heures et par convocation en date du 23 novembre 2007 avec pour ordre du jour :

- Négociation des avenants remplaçant les articles annulés par la décision du TGI du 06/11/2007

Nous avons reçu le projet patronal d'avenant 19 relatif à la commission paritaire du 12 décembre 2007 par courriel du SNEFOS le mardi 11 décembre 2007 à 17h34.

1. Le délai trop court et imposé ne nous a pas permis de travailler sérieusement et encore moins de faire des contre-propositions écrites pour la commission paritaire du lendemain 12 décembre 2007 à 10h00.

Nous ne pouvons que condamner et dénoncer un simulacre de négociation en vue d'imposer un texte auxquels s'ajoutent :

A. Obstruction de fait à un temps de préparation dû à la communication tardive et volontaire du texte patronal. Ce qui est contraire aux us et coutumes de la branche et aux dispositions de l'article 3.3.1 de la CCN des FJT du 16 juillet 2003

B. Refus patronal d'accepter le moindre amendement à son projet d'avenant 19

Face à une dérive dangereuse et orchestrée par l'attitude des délégations du SNEFOS et du SOP qui rend la négociation déloyale.

L'UNS CGT FJT soutient que l'avenant 19 ne doit pas être signé en l'état. Que si malgré nos mises en garde ce texte est signé. La CGT comme en toutes circonstances, assumera ses responsabilités.

Nous adressons ce courrier à :

Monsieur le Président de la Commission Mixte Paritaire des FJT

CFDT

CFTC

CGC

FO

Recevez, Mesdames, Messieurs nos salutations.

Didier PHILIPPON



Secrétaire Général